

Déclaration de conformité UE

1. **Équipement radio:** MIOSTW004 (Modèle G60 Black)

2. **Nom et adresse du fabricant ou de son représentant autorisé :**

Innov8 Iberia, S.L

C/Les Planes, 2, Polígono Fontsa, 08970, Sant Joan Despí, Barcelona, Spain

3. **Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.**

4. **Objet de la déclaration :**



Écouteurs sans fil

5. **L'objet de la déclaration décrite ci-dessus est conforme aux législations d'harmonisation pertinentes de l'Union :**

- **EMC (2014/30/EU)** : Directive sur la compatibilité électromagnétique
- **LVD (2014/35/EU)** : Directive sur la basse tension
- **RED (2014/53/EU)** : Directive sur les équipements radio

6. **Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées ou références aux autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée.**

- ✓ **UNE-EN 55032:2016/A11:2020** : Compatibilité électromagnétique des équipements multimédia. Exigences en matière d'émissions.
- ✓ **UNE-EN 55032-2:2014** : Équipement pour systèmes acoustiques : Casques et écouteurs associés à des équipements sonores portables. Méthode de mesure du niveau maximal de pression acoustique et limites considérées. Partie 2 : Adaptation de l'équipement et des écouteurs si les deux sont fournis séparément ou s'ils sont fournis en tant qu'équipement complet mais avec des connecteurs standardisés entre les deux qui permettent d'associer des composants de différents fabricants ou de conception différente.
- ✓ **UNE-EN 55035:2017/A11:2020** : Compatibilité électromagnétique des équipements multimédia. Exigences d'immunité.
- ✓ **UNE-EN IEC 61000-3-2:2019/A1:2021** : Compatibilité électromagnétique (CEM). Partie 3-2 : Limites. Limites pour les émissions de courant harmonique (équipement avec un courant d'entrée ≤ 16 A par phase).
- ✓ **UNE-EN 61000-3-3:2013/A1:2020** : Compatibilité électromagnétique (CEM). Partie 3-3 : Limites. Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension pour les équipements dont le courant nominal est ≤ 16 A par phase et qui ne sont pas soumis à un raccordement conditionnel.
- ✓ **UNE-EN 61000-4-2:2010** : Compatibilité électromagnétique (CEM). Partie 4-2 : Techniques d'essai et de mesure. Test d'immunité aux décharges électrostatiques.
- ✓ **UNE-EN 61000-4-3:2007/A2:2011** : Compatibilité électromagnétique (CEM). Partie 4-3 : Techniques d'essai et de mesure. Tests d'immunité aux champs électromagnétiques, rayonnés et radiofréquences.

- ✓ **UNE-EN 61000-4-21:2012** : Compatibilité électromagnétique (CEM). Partie 4-21 : Techniques d'essai et de mesure. Méthodes d'essai en chambre réverbérante.
- ✓ **UNE-EN 61000-4-5:2015/A1:2018** : Compatibilité électromagnétique (CEM). Partie 4-5 : Techniques d'essai et de mesure. Tests d'immunité aux ondes de choc.
- ✓ **UNE-EN 61000-4-6:2014** : Compatibilité électromagnétique (CEM). Partie 4-6 : Techniques d'essai et de mesure. Immunité aux perturbations conduites induites par les champs de radiofréquences.
- ✓ **UNE-EN IEC 61000-4-11:2021** : Compatibilité électromagnétique (CEM). Partie 4-11 : Techniques d'essai et de mesure. Essais d'immunité aux creux de tension, aux courtes interruptions et aux variations de tension pour les équipements dont le courant d'entrée est inférieur ou égal à 16 A par phase.
- ✓ **UNE-EN IEC 62368-1:2020/A11:2020** : Équipements des technologies de l'information et de la communication audio et vidéo - Partie 1 : Exigences de sécurité. Partie 1 : Exigences de sécurité (Ratifié par l'Association espagnole de normalisation en avril 2020).
- ✓ **ETSI EN 301 489-1 v 2.2.3 (2019-11)** : Compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et les services radio ; Partie 1 : exigences techniques communes : exigences techniques communes ; norme harmonisée pour la compatibilité électromagnétique.
- ✓ **ETSI EN 301 489-17 v 3.2.4 (2020-09)** : Compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et les services radio ; partie 17 : conditions spécifiques pour les systèmes de transmission de données à large bande ; norme CEM harmonisée.
- ✓ **UNE-EN 50663 :2017** : Norme produit pour l'évaluation de la conformité des équipements électroniques et électriques de faible puissance avec les restrictions de base relatives à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques (10 MHz à 300 GHz) (Ratifiée par l'Association espagnole de normalisation en décembre 2017).
- ✓ **UNE-EN 62479:2011** : Évaluation de la conformité des équipements électriques et électroniques de faible puissance avec les restrictions de base relatives à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques (10 MHz - 300 GHz).
- ✓ **EN 300 328 V2.2.2 (2019-09)** : Systèmes de transmission à large bande ; Équipements de transmission de données fonctionnant dans la bande des 2,4 GHz ; Norme harmonisée pour l'accès au spectre radioélectrique.
- ✓ **UNE-EN 62321-1:2013** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 1 : Introduction et présentation.
- ✓ **EN 62321-2:2014** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 2 : Démontage, séparation et préparation mécanique des échantillons.
- ✓ **UNE-EN 62321-3-1:2014** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 3-1 : Détection du plomb, du mercure, du cadmium, du chrome total et du brome total par spectrométrie de fluorescence X.
- ✓ **UNE-EN 62321-8:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 8 : Phtalates dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (GC-MS), pyrolyse/désorption thermique-chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (Py/TD-GC-MS).
- ✓ **UNE-EN 62321-4:2014/A1:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 4 : Détermination du mercure dans les polymères, les métaux et les composants électroniques au moyen de CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES et ICP-MS.
- ✓ **UNE-EN 62321-5:2014** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 5 : Détermination du cadmium, du plomb et du chrome dans les polymères et les produits électroniques, et du cadmium et du plomb dans les métaux par AAS, AFS, ICP-OES et ICP-MS.
- ✓ **UNE-EN 62321-7-1:2015** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 7-1 : Détermination du chrome hexavalent (Cr (VI)) dans les revêtements métalliques anticorrosion colorés et incolores par la méthode colorimétrique.
- ✓ **UNE-EN 62321-7-2:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 7-2 : Chrome hexavalent. Détermination du chrome hexavalent (Cr (VI)) dans les polymères et les produits électroniques par la méthode colorimétrique.
- ✓ **UNE-EN 62321-6:2015** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 6 : Biphényles polybromés et éthers diphényliques polybromés dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (CG-SM).

- ✓ **UNE-EN 62321-8:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 8 : Phtalates dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (GC-MS), pyrolyse/désorption thermique-chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (Py/TD-GC-MS).

7. Informations complémentaires:

Signé au nom d'innov8 Iberia, S.L. :



Ville et date:

Barcelona, 12 décembre 2022

Signature et fonction:

Manuel Hässig
CEO